

MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAP MENTAL PSYCHIQUE CONGNITIF

ORGANISATION GENERALE

Le MODULE COMPLEMENTAIRE MPC (Mental / Psychique / Cognitif) peut se dérouler pendant une session de qualification EH1 ou après cette session de qualification des enseignants EH1°. Ce module complémentaire se déroule pendant 1 journée sous la forme d'une évaluation formative, comprenant une partie théorique et 1 séance plongée en présence de plongeurs en situation de handicap mental ou psychique ou cognitif.

La formation peut être effectuée en milieu artificiel ou en milieu naturel protégé (type baignade).

L'organisateur doit avertir le président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant MFEH1 au minimum. Il délivre les attestations de qualifications à réception du bordereau de réussite rédigé et signé par le représentant désigné par la CTR et les moniteurs du module.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, un EH1 possédant le Module Complémentaire MPC pourra enseigner la plongée HANDISUB dans un milieu protégé d'une profondeur de moins de 2 mètres, à des personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif, qui sont autorisées par un certificat médical de non contre indication.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Etre titulaire au minimum du EH1° de la FFESSM (ou conditions de candidature au EH1° dans le cas d'un stage de 3 jours EH1° + module complémentaire).
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

FORMATEURS ET JURY

Au moins un MFEH1 de la FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap mental / psychique / cognitif est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins rééducateurs ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification de « EH1 » est délivré par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH1.
- La CTR doit enregistrer la qualification et remettre une attestation de formation.

FORMATION ET EVALUATION

Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification de EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM et la FFSA.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

**CONTENUS DE FORMATION MODULE COMPLEMENTAIRE EH1
HANDICAP MENTAL PSYCHIQUE CONGN**

Compétence n° 1 : PEDAGOGIE THEORIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Précisions
<p>Information médicale. Synergie médecin / enseignant.</p> <p>Généralités, définitions.</p> <p>Différents types de déficiences : handicap mental, psychique et cognitif.</p> <p>Prévention des risques liés à la plongée PESH handicap mental, psychique et cognitif.</p>	<p>Définir les limites de compétences entre médecins et enseignants, et l'intérêt d'une collaboration étroite. Différence entre les handicaps.</p> <p>Définir, (dans les grandes lignes), les différents types de déficience et leurs spécificités (origine, description, évolution...).</p> <p>Concentration, compréhension, prise de risques, fatigue, noyade, ventilation, handicaps associés, émotivité (facteur E), risques liés au manque d'accessibilité (chutes, chocs...).</p>	<p>Les critères suivants concernent l'ensemble des savoirs, savoir-faire, et savoir être. Contenu et mode de cette formation correspondent à une première approche.</p> <p>Si possible, privilégier les échanges avec les stagiaires, les exemples concrets, et les vidéos illustrant les différentes situations de handicap.</p> <p>Faire comprendre la singularité de chaque situation de handicap, et la nécessité incontournable des adaptations. Le but ultime n'est pas de former des médecins psychiatres, mais d'informer les futurs encadrants pour une meilleure collaboration, et une anticipation des spécificités de chaque prise en charge de PESH. Enseigner prioritairement les notions nécessaires à la pratique.</p>
<p>Réglementation. Responsabilité et publics spécifiques. Transfert de la responsabilité entre les éducateurs et l'enseignant en plongée.</p> <p>Les cursus PESH FFESSM/FFSA.</p>	<p>Principes de responsabilité dans le cadre de l'enseignement à des personnes en situation de handicap.</p> <p>Principes du Code du Sport. Limites et adaptations pour l'encadrement des PESH.</p>	<p>Informer et donner du sens à la notion de responsabilité engagée.</p> <p>Informer sur la place des personnes en situation de handicap dans le nouveau Code du Sport. Définir la notion d'encadrement assisté. Insister sur les autorisations de profondeur.</p>

Compétence n° 2 : PEDAGOGIE PRATIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Organisation des lieux. Aide à l'immersion. Pratique réelle.	Utiliser le bon sens et la simplicité. Pas de mise en danger du plongeur. Pratiquer en sécurité.	Participation active au stage. N'enseigner que les éléments nécessaires à la pratique de la plongée pour les PESH à handicap mental, psychique et cognitif. La mise en danger du PESH est éliminatoire.
Réflexion sur l'organisation d'une séance destinée aux plongeurs en situation de handicap mental, psychique, et cognitif.	Chercher à gérer les nouvelles situations. Peut être une étude de cas concrets. Prise en charge complète de la situation.	Donner du sens. Faire réfléchir le groupe « stagiaires/formateurs » sur les situations proposées Evaluer une situation plausible. Eviter la caricature !

ATTESTATION DE FORMATION
DELIVREE PAR
LE PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE CONCERNEE

<p style="text-align: center;">Handisub®</p> <p style="text-align: center;"><i>MODULE COMPLEMENTAIRE AU E.H.1</i></p> <p style="text-align: center;"><i>HANDICAP PSYCHIQUE / MENTAL / COGNITIF</i> PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT JUSQU'A LA PROFONDEUR DE 2 METRES.</p> <p>NOM _____ PRENOM _____ LICENCE _____ STAGE DE _____ DELIVRE LE _____ PAR LE PRESIDENT DE LA CTR :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;">   </div>	
---	--